



Infirmier/Infirmière pour le Pôle Santé Scolaire (F/H/X)

**ET SI C'ÉTAIT
VOUS!**

La Province de Namur recrute un infirmier gradué ou une infirmière graduée pour les besoins de fonctionnement du Pôle Santé Scolaire du Vivre Mieux

Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Réserve de recrutement valable 5 ans
- Contrat : CDI
- Votre candidature est attendue pour le 28 juin 2026 au plus tard.

Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : Vivre Mieux

Le service du Vivre Mieux mène/développe et promeut des actions en termes de santé et d'inclusion sociale déclinées autour de 4 pôles structurants :

- **le pôle santé société** : Gérontopôle, Égalité des Chances, Redistribution alimentaire, Outilthèque, Prévention, Accompagnement et Réduction des Risques, Enfance et Jeunesse,... ;
- **le pôle santé mentale** : Services de santé mentale généralistes et spécifiques, clubs thérapeutiques, équipe mobile d'intervention en santé mentale ;
- **le pôle santé scolaire** : Services PMS/PSE ;
- **le pôle transversal** qui assure la gestion administrative du personnel, la gestion financière et logistique de ces services ainsi que la digitalisation et la simplification administrative

Il assure par ailleurs la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels de chacun des programmes d'actions développés au sein de chaque pôle, en concordance avec les objectifs de l'Institution et du Collège.

Votre mission / Vos missions

Vous contribuez à l'épanouissement global de l'élève tout au long de son parcours scolaire selon les décrets fondateurs du PMS (01/04/1960, 14/07/2006) et du PSE (14/03/2019 et ses arrêtés d'application).

NB : Le cas échéant (situation où un-e infirmier-ère effectue son travail dans le cadre strict du service PSE), les items relatifs aux missions PMS ou en lien avec ceux-ci ne seront pas pris en considération.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse daccota@province.namur.be

Remarque :

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !



Votre profil

- Être titulaire d'un bachelier en soins infirmiers ou d'un titre antérieur correspondant
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

La procédure de sélection

L'examen sera constitué de deux parties :

Une épreuve écrite (minimum requis de 60%) portant sur les connaissances de l'Institution provinciale et des questions techniques liées au métier d'infirmier·ère dans le milieu scolaire.

Pour votre information, l'épreuve écrite se déroulera le mardi 07 juillet.

Une épreuve orale (minimum requis de 60%) permettant d'évaluer la motivation, la perception de la fonction et le travail en équipe. Le/La candidat·e aura 30 minutes pour préparer une vignette clinique et la présenter au jury.

Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse daccota@province.namur.be

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

Nous offrons

Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : Contrat à durée indéterminée
- Estimation de la rémunération : grade d'infirmier-ère gradué-e – B1
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 3.251,89€
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 3.631.13€

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse daccota@province.namur.be

Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Remboursement de 0,37 euro/km parcouru en vélo.

Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse daccota@province.namur.be ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines (DACCOTA), rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 28 juin 2026 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Julie TEIRLYNCK au 081/77.54.53 ou via l'adresse mail daccota@province.namur.be